

RETOUR À DOMICILE EN PÉRIODE DE COVID-19

En raison de la situation de pandémie, les maternités s'organisent avec les sages-femmes libérales afin que vous puissiez rentrer rapidement chez vous et respecter au mieux le confinement.

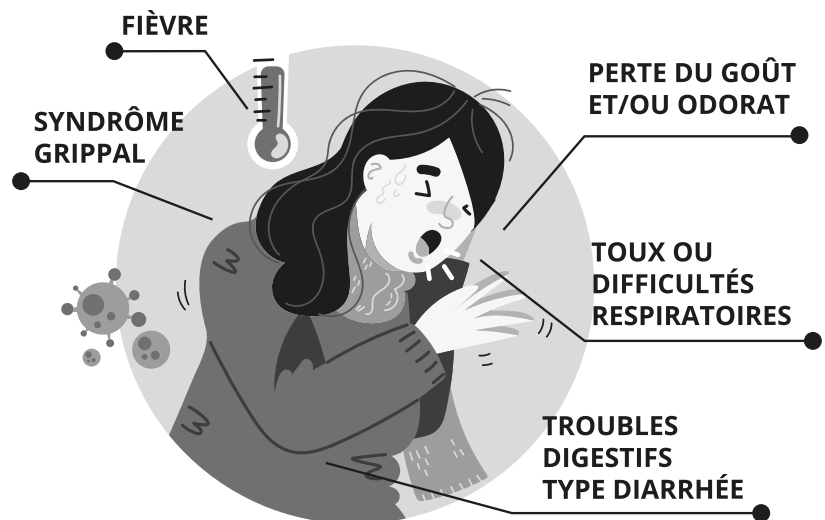


Une sage-femme passera à domicile dans les 24 à 48 heures suivant votre sortie et organisera la suite du suivi en fonction de chaque situation et de la sécurité sanitaire.



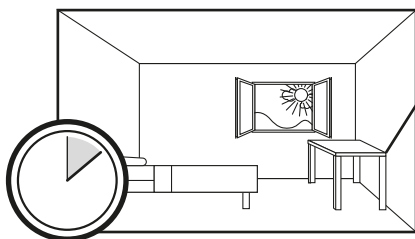
Si elle le juge préférable, la sage-femme vous demandera de vous déplacer au cabinet, dans le seul but de limiter les risques de propagation du virus COVID-19.

Avant toute visite ou consultation, afin de réduire au maximum les risques de contamination de la sage-femme, vous vous engagez à prévenir celle-ci en cas d'apparition d'un ou plusieurs signes suivants chez vous ou chez une personne vivant dans votre foyer :



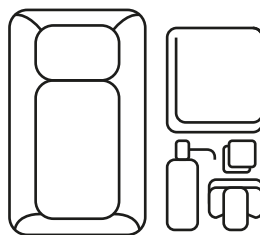
Création graphique : oui • ROUEN (76) • oulagers.com

Lors de la visite de la sage-femme à votre domicile :
VEUILLEZ PRÉPARER À L'AVANCE :



2

où la table est propre et dégagée



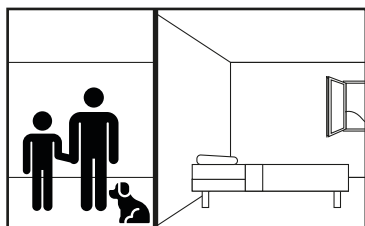
3

Avec un matelas à langer, une serviette de toilette et le nécessaire pour le change de votre bébé.



4

Votre carte vitale, les ordonnances de la maternité, le compte rendu d'accouchement et le carnet de santé de votre enfant.



5

Il est nécessaire que les autres personnes vivant sous votre toit soient à distance, dans une autre pièce. S'il y a des animaux, ils sont dans une autre pièce.

Nous vous remercions de votre compréhension. Respecter ces consignes simples permettra à tous de travailler dans des conditions qui limiteront la propagation du virus et permettra de préserver la santé de chacun.

En cas de non respect de ces consignes, la visite de la sage femme sera annulée.